

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26593**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Sciences humaines et sociales Mention : Urbanisme et aménagement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris Ouest Nanterre la Défense (Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)	Le Président de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Le Recteur de l'Académie de Versailles, Chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

341m Aménagement du territoire, urbanisme, 341n Etudes en urbanisme et aménagement, 341p Gestion de l'espace et mise en oeuvre des projets

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Analyse pluridisciplinaire des dynamiques urbaines et périurbaines : ateliers de diagnostics territorial

Connaissance des acteurs institutionnels et professionnels de l'urbain et de l'habitat

Lecture typomorphologique, sociale et sensible de l'espace urbain

Initiation à l'architecture et à la conception

Composition d'un projet urbain

Mise en situation professionnelle (exercice des commandes)

Réalisation d'études et expertises urbaines

Réalisation de plans

Réalisation de montages financiers d'aménagement

Apprentissage des outils graphiques

Rédaction de synthèses

- Comprendre les cadres généraux et problématiques de l'urbanisme, des questions liées à l'habitat et à l'aménagement de la ville périurbaine y compris à l'échelle internationale

- Appréhender les dynamiques urbaines d'un territoire et en tirer un diagnostic

- Mobiliser les outils (juridiques, financiers, institutionnels etc.) et les ressources nécessaires pour aménager, transformer, faire évoluer l'urbanisation d'un territoire

- Connaître le panorama institutionnel qui oriente et cadre l'urbanisme

- Prendre en compte et maîtriser les contraintes techniques, juridiques, institutionnelles et financières d'un projet urbain

- Maîtriser les outils techniques de l'aménagement (Systèmes d'information géographique, cartographie, diagnostic territorial, bilan financier...)

- Conduire un projet (coordination, négociation, co-construction, animation et partenariat ...)

- Travailler en équipe de projet pluridisciplinaire

- Etre capable de prendre la parole en public

- Savoir rédiger.

Le Master mention Urbanisme et aménagement comporte quatre parcours-types :

- Etudes urbaines

- Habitat et innovations

- Politiques urbaines, projets urbains et montage d'opérations

- Villes étalées et aménagement durable.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire peut exercer dans tous domaines relatifs à l'aménagement des espaces urbains et périurbains ainsi qu'à la production et la gestion de l'habitat, au sein de collectivités territoriales ou d'institutions d'envergure nationale, de bureaux études privés ou d'opérateurs de l'aménagement (aménageur, organisme foncier, office d'habitat, promoteur privé).

Les professionnels peuvent prétendre à de multiples postes :

- au sein de la maîtrise d'ouvrage publique : chargé de mission puis chef de projet au sein des collectivités locales (villes, départements, régions, syndicats intercommunaux, communautés de communes ou d'agglomérations, de pays...), groupements d'intérêt public (GIP), agences d'urbanisme, agences et organismes d'études de l'État, CAUE, Parcs Naturels Régionaux, Chambres Consulaires

- chez les opérateurs privés : chargé de mission puis chef de projet au sein des Entreprises Sociales de l'Habitat (ESH), aménageurs de centres commerciaux, promoteurs immobiliers, constructeurs et lotisseurs, opérateurs d'amélioration d'habitat privé (Pact Arim, Soliha...)

- chez les opérateurs publics ou parapublics : chargé de mission puis chef de projet au sein des offices publics d'habitat, sociétés d'économie mixte d'aménagement (SEM), établissements publics d'aménagement

- au sein de bureaux d'études : chargé d'études puis responsables au sein des cabinets d'architecture et de programmation, agences de paysage, consultants ou bureaux d'études généralistes ou spécialisés.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

C1503 : Management de projet immobilier

M1404 : Management et gestion d'enquêtes

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

F1101 : Architecture du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le diplôme est organisé en 4 semestres, valant chacun 30 crédits. Les 4 semestres constitutifs du diplôme doivent être validés pour son obtention. Chaque semestre se décompose en Unités d'Enseignement (UE) Disciplinaires par année.

Le master propose une formation pluridisciplinaire aux métiers sur la ville portée par des enseignants-chercheurs, experts et professionnels spécialistes. Il présente la particularité d'être cohabilité avec l'École nationale supérieure d'architecture Paris Val de Seine et propose des cours animés par des enseignants de l'école.

La première année du master (M1) propose un socle de cours commun à tous les étudiants, permettant l'acquisition de bases des savoirs et savoir-faire nécessaires à l'exercice des professions de l'urbain.

Au premier semestre, les cours sont pour l'essentiel des cours magistraux, obligatoires ou à choisir : politiques urbaines, acteurs de l'urbanisme, socio-économie de l'habitat, espaces ruraux, histoire des doctrines l'urbanisme, participation citoyenne, droit, environnement, économie, réseaux techniques et mobilité (UE Savoirs fondamentaux 9 ECTS ; UE Savoirs spécialisés 15 ECTS). Dès ce premier semestre, des professionnels interviennent dans la formation. Une semaine d'enquête de terrain, permettant de faire des visites urbaines et de rencontrer des professionnels, vient s'insérer dans ce semestre à vocation plus théorique (UE Méthodes : 6 ECTS).

Au deuxième semestre du M1, les cours sont plus pratiques, sous forme d'ateliers collectifs et de travaux dirigés (SIG, outils graphiques, initiation à l'architecture). L'atelier de diagnostic urbain constitue l'exercice central du semestre (UE Savoirs fondamentaux 18 ECTS ; Méthodologie 9 ECTS ; Langue 6 ECTS). La fin du second semestre est consacrée à la réalisation d'un stage court (3 mois si possible) non obligatoire dans l'univers professionnel. Une possibilité est offerte aux étudiants qui le souhaitent de réaliser, au second semestre, un mémoire encadré par un enseignant chercheur du master (choisir parcours « Etudes urbaines »).

La deuxième année de master (M2) poursuit la logique de spécialisation engagée dès la fin du M1. Elle est composée de 4 parcours.

- (1) Le parcours Politiques urbaines, projet urbain et montage d'opérations
- (2) Le parcours Ville étalée et aménagement durable
- (3) Le parcours Habitat et innovations
- (4) Le parcours Expertise et études urbaines

Dans les trois premiers décrits ci-dessous, le premier semestre est structuré autour d'un atelier de projet urbain et d'interventions de professionnels sur des sujets pratiques : atelier de projet ; architecture (UE savoirs fondamentaux 12 ECTS), politiques et acteurs, droit, finances locales etc. (UE savoirs complémentaires 12 ECTS), montage d'opération ; langue (EU Méthode 6 ECTS).

Le second semestre est consacré à l'exercice de la commande (mise en situation réelle de réalisation d'une étude en réponse à une demande d'un professionnel commanditaire) (12 ECTS), à l'acquisition d'outils SIG (6 ECTS) et à la réalisation d'un stage de 5 mois obligatoire. Ce stage fait l'objet d'un rapport avec question d'étude approfondie, présentée en soutenance au mois de septembre (12 ECTS).

Le parcours (4) permet de réaliser un mémoire de recherche encadré par un enseignant chercheur (30 ECTS au second semestre).

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Sont présents tous les enseignants du master (MCF et PR)
En contrat d'apprentissage	X	Sont présents tous les enseignants du master (MCF et PR)
Après un parcours de formation continue	X	Sont présents tous les enseignants du master (MCF et PR)
En contrat de professionnalisation	X	Sont présents tous les enseignants du master (MCF et PR)
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	Le président du jury (directeur de la formation continue) Le responsable pédagogique de la formation Un professionnel des métiers visés Un représentant de la formation continue Un représentant du monde professionnel en général
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Arrêté du 30 avril 2015 accréditant l'université Paris Ouest Nanterre La Défense en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Pour plus d'informations

Statistiques :

La spécialité est très attractive et répond bien aux demandes de formation des employeurs. Au total, les effectifs du master sont de 60 en 2005-2006 à 110 en 2015- 2016, principalement du fait de l'ouverture de nouveaux parcours peu présents dans l'offre de formation en Ile de France (parcours Habitat en M2), de la présence importante de professionnels parmi les enseignants et de la forte technicité des savoirs proposés. L'offre de formation associe aussi bien savoirs théoriques que savoirs pratiques (montages d'opérations, cours d'outils graphiques notamment) rarement enseignés à l'université.

En M2, nous retenons en moyenne un étudiant sur 3 candidats après sélection. Les retours sur l'insertion professionnelle des étudiants sont bons, comme en témoignent l'annuaire des anciens mis en ligne sur le site du master (<http://www.master-urba-paris-ouest.fr/>) ainsi que la traditionnelle réunion des anciens organisée chaque année au sein du master. Le master s'appuie par ailleurs sur un solide réseau d'anciens étudiants, constitué en association (« urba 10 » voir le site du master).

Autres sources d'information :

Autres sources d'informations : ONISEP ; www.etudiant.gouv.fr ; www.u-paris10.fr ; <http://www.master-urba-paris-ouest.fr/>

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

Lieu(x) de certification :

Université Paris Ouest Nanterre la Défense
 200, avenue de la République
 92001 Nanterre Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Paris Ouest Nanterre la Défense
 200, avenue de la République
 92001 Nanterre Cedex
 UFR SSA, bâtiment D

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture Paris Val de Seine
 3, Quai Panhard et Levassor
 75013 Paris

Historique de la certification :

Héritier de la maîtrise d'aménagement et du DESS Développement local de Nanterre, il forme des urbanistes et professionnels depuis bientôt quarante ans. Cette formation attire nombre d'étudiants. Présente au sein de l'université de Paris Ouest depuis les années 1980 (licence et maîtrise d'aménagement, DESS Développement local), elle a été reconduite et reformulée, avec de très bonnes évaluations, dans le cadre des deux dernières campagnes LMD. La formation, reconnue par l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme, s'appuie sur un réseau d'intervenants issus du milieu professionnel, d'anciens étudiants du master réunis en association (association « Urba 10 » <http://www.master-urba-paris-ouest.fr/>) et de collaborations multiples avec les collectivités locales, instituts et acteurs de l'Ile de France.

Pour répondre aux évolutions du marché de l'emploi, l'offre de formation a été récemment complétée par l'ouverture d'un parcours en M2 « Habitat et innovations ». L'ouverture de ce parcours répond à une demande formulée depuis plusieurs années par les anciens étudiants du master qui, pour beaucoup, trouvent à s'insérer dans le marché du travail dans le secteur du logement, sans que ce sujet n'ait jusqu'à présent fait l'objet d'une formation approfondie.